

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS60

présenté par

M. Castellani, Mme Wonner et Mme Dubié

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« même code »

les mots :

« code de commerce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.

L'alinéa 2 du présent article fait référence aux postes à plus forte responsabilité, mentionnés dans l'article L.22-10-10 du code de commerce. Tel que rédigé, l'article 7 renvoie au code du travail, et non au code de commerce. Il convient de rectifier cette erreur.